

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste en la création d'un Parc Naturel de la Haute Senne.

La définition légale du Parc Naturel est : "*Un Parc Naturel est un territoire rural d'au moins 5.000 hectares d'un seul tenant, d'un haut intérêt biologique et géographique, soumis à des mesures destinées à en protéger le milieu, en harmonie avec les aspirations de la population et le développement économique et social du territoire concerné.*"

Un Parc Naturel doit donc être perçu comme un territoire ouvert (non délimité physiquement) à l'intérieur duquel l'homme et les activités humaines sont présents. Le rôle d'un parc naturel est donc triple :

- conserver et valoriser le patrimoine naturel, culturel, bâti;
- assurer un développement économique respectueux des richesses patrimoniales;
- développer des activités d'accueil (tourisme) et d'éducation.

Il conviendrait de définir précisément le nom du parc car Haute-Senne est une dénomination déjà employée pour une zone de police et pour un CHR qui regroupent les communes de Braine-le-Comte, Soignies, Ecaussinnes et Le Roeulx.

Le nom de Parc Naturel du Hain et de la Sennette conviendrait probablement mieux car il regrouperait l'ensemble des sites Natura 2000 du Bois de la Houssière, du bois d'Ophain, du bois du Foriest, des bois d'Apechau et du Chapitre, du bois de Clabecq, du bois du Bailly, du bois d'Hautmont, du bois de Clauseweide et de la partie francophone du bois de Hal.

ORIGINE DE LA DEMANDE

GT agriculture de la CLDR

JUSTIFICATION DU PROJET

La création de ce parc se justifie sur Braine-le-Château au vu de la volonté d'y maintenir un cadre rural, de la grande concentration de sites à hautes valeurs biologiques (1 réserve naturelle agréée et 3 sites de Grand Intérêt Biologique et 6 sites Natura 2000) et du caractère paysager relativement agricole et vallonné pour la région.

Plus précisément, la CLDR a marqué sa volonté au travers de ce projet de valoriser l'agriculture dans le respect de son environnement et de ses paysages, de soutenir de nouvelles voies de diversification agricole, mais également de diminuer la pression humaine sur le milieu forestier. La création d'un Parc naturel devrait amener à une intensification des collaborations entre les acteurs des milieux agricole et sylvicole.

En quoi le projet s'inscrit-il dans une démarche A21L ?

A préciser ultérieurement et ce afin de garantir une mise en œuvre du projet dans l'esprit des trois piliers (économique, social, environnemental) et des principes du développement durable.

LOCALISATION

A préciser

STATUT AU PLAN DE SECTEUR

A préciser

STATUT DE PROPRIETE

A préciser

TACHES A REALISER

A préciser

OBJECTIFS VISES

A) Préserver et valoriser l'environnement, la biodiversité et le patrimoine naturel		B) Mettre en place une politique communale coordonnée de communication, d'information et de sensibilisation		C) Rééquilibrer les deux centres de l'entité et recréer un pôle à Wauthier-Braine		D) Viser la mobilité durable des habitants notamment via un réaménagement de l'ancienne ligne 115		E) Développer l'activité économique par une valorisation des productions locales		F) Favoriser l'implication de tous les acteurs dans la dynamique sociale villageoise	
<input checked="" type="checkbox"/>	Mettre en place une politique coordonnée de gestion des espaces verts, forestiers et naturels	<input checked="" type="checkbox"/>	Développer la communication vers l'extérieur	<input type="checkbox"/>	Restaurer le patrimoine bâti	<input type="checkbox"/>	Favoriser les modes de transport alternatifs à la voiture individuelle et au trafic de transit des camions	<input type="checkbox"/>	Valoriser les produits du terroir	<input type="checkbox"/>	Diversifier le type d'offre de logements et promouvoir la mixité des occupants
<input type="checkbox"/>	Favoriser la valorisation des déchets organiques	<input checked="" type="checkbox"/>	Faire de l'éducation aux bonnes pratiques et aux réglementations	<input type="checkbox"/>	Réaménager les places en espaces de rencontre	<input type="checkbox"/>	Réaménager l'ancienne ligne 115 dans une optique de mobilité durable	<input checked="" type="checkbox"/>	Soutenir l'activité touristique et de loisir	<input type="checkbox"/>	Veiller à l'accueil de la petite enfance
<input type="checkbox"/>	Soutenir les économies d'énergie	<input type="checkbox"/>	Élargir le champ d'action de l'A'Scrienn' et du site internet	<input type="checkbox"/>	Implanter de nouvelles affectations	<input type="checkbox"/>	Mettre en œuvre le PCM	<input type="checkbox"/>	Soutenir l'activité économique locale	<input type="checkbox"/>	Soutenir les associations locales et l'activité socio-culturelle
<input checked="" type="checkbox"/>	Valoriser les cours d'eau	<input type="checkbox"/>	Communiquer via des événements					<input checked="" type="checkbox"/>	Soutenir l'activité agricole	<input type="checkbox"/>	Développer l'implication des habitants dans les activités socio-culturelles
<input checked="" type="checkbox"/>	Valoriser le patrimoine naturel	<input checked="" type="checkbox"/>	Développer la communication ciblée pour les touristes								
<input checked="" type="checkbox"/>	Limiter l'utilisation de produits phytosanitaires										
<input checked="" type="checkbox"/>	Valoriser et préserver les paysages et points de vue remarquables										

ESTIMATION GLOBALE DU COUT

Estimation à déterminer

Sources de financements possibles : RW Ressources naturelles, PCDN, CGT, Communes

PROGRAMME DE RÉALISATION

Réalisation en une seule phase.

ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

Intérêts de la Région wallonne et des communes concernées à sonder avant de se lancer plus en avant dans la réalisation de ce projet.

ÉTAT DU DOSSIER (CE QUI A DÉJÀ ÉTÉ RÉALISÉ)

Néant

PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Dans les dix ans

INDICATEURS

Indicateurs de résultat (liés aux objectifs opérationnels auxquels le projet répond)

Nombre de sites et/ou éléments patrimoniaux valorisés
Nombre d'actions et de mesures réalisées pour la biodiversité
Nombre de mesures réalisées pour la protection de l'environnement
Evolution du nombre de thématiques différentes communiquées
Evolution du nombre d'outils de communication utilisés
Nombre de mesures prises pour soutenir l'activité agricole.
Evolution du nombre d'exploitations agricoles

Indicateurs de réalisation :

A préciser

IMPACT EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

A préciser ultérieurement et ce afin de garantir une mise en œuvre du projet dans l'esprit des trois piliers (économique, social, environnemental) et des principes du développement durable.

ANNEXE(S)

Sans objet.